

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2020

DÉCISION N° 2020 / 114 / ETABLISSEMENT PENITENCIAIRE RIVESALTES / 1

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT PENITENCIAIRE A RIVESALTES (66)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment les articles L.121-15-1 et L.121-17,
- vu le courrier et le dossier annexés reçus le 9 septembre 2020 de Madame Marie-Luce BOUSSETON, Directrice Générale de l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), demandant la désignation d'un garant dans le cadre d'une démarche de concertation préalable sur le projet de construction d'un établissement pénitenciaire sur la commune de RIVESALTES,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

Monsieur Jean-Pierre WOLFF est désigné garant de la concertation préalable sur le projet de construction d'un établissement pénitenciaire sur la commune de RIVESALTES (66).

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente



Chantal JOUANNO